



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

## Droit de vote des étrangers: l'initiative

Nous avons décrit dans le précédent numéro de *La Nation* l'organisation et le programme du mouvement *Ag!ssons*. Il est à l'origine d'une initiative populaire pour accorder le droit de vote aux étrangers sur le plan cantonal. Elle a récemment abouti. Le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil prendront au moins deux ans à s'interroger sur l'opportunité d'un contre-projet. Idéologiquement, le clivage ville-campagne est malheureusement vivace. On doit s'attendre à un vote serré. La Ligue vaudoise entend mettre cette période à profit pour préparer la campagne et ficeler ses arguments.

Le contenu de l'initiative est assez simple: les étrangers résidant depuis dix années en Suisse, dont les trois dernières en Pays de Vaud, feront partie du corps électoral. Ils pourront à la fois voter, élire et être élus, jusqu'au Conseil des Etats. Le Canton connaîtrait un régime similaire à celui des cantons du Jura<sup>1</sup> et de Neuchâtel.

La notion de citoyenneté est au cœur du débat. Pour le mouvement *Ag!ssons*: «*Celles et ceux qui travaillent, produisent, consomment et vivent sur un territoire devraient pouvoir se mêler des affaires publiques et participer pleinement à la vie et aux décisions politiques.*» Il ajoute: «*Bien des personnes qui paient leurs impôts ici sans en avoir la nationalité ne demandent qu'à prendre part entièrement à notre société et à s'y adapter. Donnons-en leur le droit!*»

L'approche des initiants est purement formelle et se contenterait d'une fiche de salaire, d'un extrait de carte de crédit, d'une attestation de domicile et d'une déclaration d'impôt pour accorder le droit de vote. Mais cela serait déjà aller

plus loin que le texte de l'initiative, qui seul doit compter dans le débat. Exiger la résidence dans le Canton, ainsi que le fait le texte, ne va pas au-delà d'attendre du citoyen qu'il y «vive» et paie des impôts.

Cette approche formelle permet de s'épargner le jugement des qualités – au sens d'«ensemble des modalités sous lesquelles quelque chose se présente» – du candidat citoyen. Puis d'échapper au cruel résultat de leur comparaison avec un statut de citoyen que l'on aurait substantiellement défini. Parce que le jugement est présumé inégalitaire et discriminant, c'est-à-dire injuste et méchant, il doit disparaître du champ politique.

Une telle conception est obligatoirement désincarnée et abstraite. Que les initiants désignent le Canton de Vaud comme un simple «territoire» le confirme. Leur but est de faire du Canton un espace un peu plus égalitaire que les autres, dans l'attente que tous les territoires finissent par accorder une citoyenneté universelle à l'ensemble des «citoyens du monde» qui habitent la planète. Ce terme de territoire, pourtant administratif et sans saveur, est typique des rhétoriques romantiques et radicales: le territoire se défend, se tient, se (re) conquiert.

Les initiants refusent de se référer au Pays de Vaud, autant passé que présent ou futur. Ils rejettent du même coup son substrat social et économique traditionnel, si propice à l'assimilation. Rejetant les moyens, ils refusent la fin. Logiquement, ils ne rattachent pas la citoyen-

neté à une appartenance nationale. La naturalisation suisse – qui présuppose l'indigénat cantonal – n'est plus une condition nécessaire de la citoyenneté.

Evidemment, les désordres actuels les confortent dans leur approche. La mobilité professionnelle a explosé. Malgré l'introduction d'un service féminin volontaire, la société s'est démilitarisée.

Le contribuable remplace le citoyen-soldat. La croissance démographique a distendu les relations. L'immigration et la mondialisation ont brouillé les repères culturels, y compris des nationaux.

Il faut refuser qu'un possible affaiblissement de l'identité vaudoise serve d'argument pour élargir le corps électoral. Au contraire, l'octroi du droit d'élection n'est pas sans risques tant la démocratie parlementaire vit des divisions qu'elle instille. Seul un pays uni est à même de la supporter. Les personnes auxquelles elle s'applique doivent s'ancrer dans l'assise culturelle et morale la plus soudée possible. Elles devront comprendre intuitivement les références mentales de leurs concitoyens, à défaut de les partager toutes. Cela présuppose une très haute degré d'intégration.

Le couplage de la citoyenneté avec la naturalisation n'est pas un simple hasard bureaucratique tendanciellement arbitraire. La citoyenneté ne se limite pas qu'au droit de vote. Elle présuppose une responsabilité à l'égard d'une terre portée par l'histoire, et le respect d'institutions conformes aux mœurs du lieu. En miroir, l'Etat développe, à l'étranger,

un devoir de prêter assistance et secours à ses nationaux.

La citoyenneté impose des obligations qui dépassent celles de consommer, travailler, produire et payer des impôts. La première, consubstantielle à l'alliance fédérale qui est d'abord militaire, est de porter l'uniforme. On nous objectera qu'il n'en va pas ainsi de tous les Vaudois. Mais jamais tous ne l'ont porté, ainsi de Marcel Regamey. L'Ukraine ne connaît pas (encore?) de système d'obligation de servir. Ses frontières sont pourtant déjà fermées – vers l'extérieur – aux hommes de nationalité ukrainienne. La possibilité de mourir pour son pays réside aussi en puissance dans le privilège de participer au sort de la Cité.

Cette responsabilité se transmet d'abord en famille. En ce qui me concerne, le sens du Pays m'est venu de mes parents, ensuite du pays réel, et finalement de l'école. Pour les étrangers, l'acquisition de la citoyenneté ne pourra découler que d'un long processus, indissociable de la naturalisation et consacrant l'assimilation.

Mais ne pas être citoyen n'interdit pas de s'engager pour le Canton. Actif au sein d'une association, d'un club ou d'une entreprise, l'étranger expérimentera, concrètement et avec plus d'intensité qu'en élisant le Grand Conseil, la liberté politique à laquelle il pourra prétendre en demandant la naturalisation.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> Sous réserve que dans le Canton du Jura, les étrangers ne peuvent pas voter sur les modifications de la Constitution cantonale (art. 3, Loi jurassienne sur les droits politiques).

## Recours contre le gymnase en quatre ans

Le sujet apparaît de plus en plus fréquemment dans ces colonnes; c'est que le projet lancé en 2012 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) touche au but. Les instruments législatifs portant le gymnase à quatre ans ont été adoptés à la fin du mois de juin.

Les démarches politiques entreprises par les cantons de Neuchâtel et du Jura ne semblant pas avoir porté leurs fruits, la Ligue vaudoise a saisi le Tribunal fédéral. La prolongation des études gymnasiales repose sur deux bases: l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et le Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). C'est ce dernier qui fait l'objet du recours déposé,

les normes de droit fédéral ne pouvant pas être attaquées directement devant le Tribunal fédéral.

Il nous faut relever que le RRM et l'ORM ont le même contenu et ont été adoptés en même temps, en conséquence d'une convention passée entre la Confédération et la CDIP. Cela pourrait être le premier grief: l'instruction publique est du ressort des cantons (art. 62 al. 1 Cst. féd.). En abusant de sa compétence de gestion des écoles polytechniques fédérales et de réglementation de la formation des professionnels de la médecine pour fixer la durée des études gymnasiales, la Confédération viole la souveraineté des cantons (art. 3 Cst. féd.). En prétendant fixer cette durée lui-même par voie d'ordonnance plutôt que de passer par l'Assemblée fédérale, le Conseil

fédéral viole la réserve de la loi, l'une des facettes du principe de légalité (art. 5 al. 1 et 164 Cst. féd.). Mais comme nous l'avons vu, l'ordonnance ne peut être attaquée directement et ce grief ne pourra être soulevé que contre une décision d'application. Revenons-en au règlement.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une convention intercantonale, mais d'une norme secondaire édictée par la CDIP sur la base d'un accord intercantonal de 1993 sur la reconnaissance des diplômes, lequel prévoit une délégation par les cantons d'une partie de leur compétence législative en faveur de la CDIP. La question de la réserve de la loi intervient ici à nouveau: les dispositions fondamentales ou particulièrement importantes échappent à la délégation législative et doivent faire l'objet d'une loi

au sens formel. La durée des études, en ce qu'elle touche l'autodétermination de dizaines de milliers d'élèves, la liberté économique des parents qui les entretiennent, le tissu économique du Pays, et les dépenses de l'Etat, réunit au-delà de tout doute raisonnable les qualités de «fondamental» et «important», et doit dès lors faire l'objet d'une loi au sens formel. Il se trouve en outre que le Tribunal fédéral a reconnu en 1999 que les normes secondaires intercantionales ne pouvaient jamais être des lois au sens formel.

La conclusion est élémentaire: le règlement, ou *a minima* son article 7 fixant la durée du gymnase à quatre ans, est contraire au droit supérieur et doit être annulé.

Benoît de Mestral

## L'Ukraine en onze dates

Nos lecteurs savent que David Laufer est doué d'une belle plume. Ils s'en convaincront davantage encore en lisant l'ouvrage qu'il a consacré à l'histoire de l'Ukraine. Dix siècles et demi d'une destinée souvent mouvementée, où le sang a beaucoup coulé, où les maîtres du pays ont changé maintes fois, sont traités de manière synthétique, exacte, et aussi très vivante, avec une verve qui vous attache au livre comme au plus palpitant des romans d'aventure.

Ce millénaire est articulé par l'auteur en onze dates :

- 28 juillet 988, baptême de Volodymyr (Valdemar en varègue, langue des vikings suédois installés depuis quelque temps à Novgorod et qui ont cherché en Ukraine de meilleures terres cultivables); c'est l'acte fondateur de l'orthodoxie slave qui rapproche l'Ukraine de la Russie;
- 19 novembre 1240, les Mongols s'emparent de Kiev, qui tombe dans l'orbite d'un empire oriental, avec la Moscovie;
- automne 1362, les Lituanais battent les Mongols à la bataille des Eaux-Bleues, à l'ouest de l'Ukraine, qui passe sous domination lituanienne, puis polono-lituanienne (le royaume des Deux Nations, sous les Jagellon, s'étend de la Baltique à la Mer Noire!) pour trois siècles;
- 18 janvier 1654, traité de Pereïaslav entre les Cosaques (en lutte contre les Polono-Lituanais) et les Russes, qui met les Cosaques « en selle » à Kiev, mais sous protectorat russe, et bientôt sous claire domination russe dès 1686 pour trois siècles aussi (sauf un court intermède);
- 20 novembre 1917, proclamation d'indépendance de l'Ukraine dans le chaos de la fin de la Première Guerre mondiale; mais en 1922 déjà, la jeune URSS reprendra la main et mettra son voisin occidental au pas;
- 20 novembre 1932, décret de Staline marquant le début de la phase extrême de l'Holodomor, la famine planifiée qui provoque des millions de morts;
- 29-30 septembre 1942, massacre, à Kiev, de 33'771 Juifs (en deux jours!) par les SS, sommet de l'horreur de l'occupation allemande;
- 19 février 1954, cession de la Crimée, russe depuis 1774, à l'Ukraine par Khrouchtchev, pour des raisons encore mystérieuses;
- 8 décembre 1991, accord de Minsk entraînant la dissolution de l'URSS et l'indépendance de l'Ukraine;
- 21 novembre 2013, début de la révolte de l'Euromaïdan à Kiev, pro-

voquant la fuite du président pro-russe... et l'annexion de la Crimée par la Russie;

– 24 février 2022, agression russe.

Ainsi, sur un millénaire, l'Ukraine a été tournée durant six siècles vers la Russie de Moscou, ou dominée par celle-ci. A quoi s'ajoutent la religion commune, des langues proches, une culture interpénétrée, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle: Moussorgski magnifie *La Grande Porte de Kiev*, Gogol est né d'une famille cosaque au coeur de l'Ukraine et *La cerisaie* de Tchekov se situerait au nord-est de ce même pays; sans compter que Khrouchtchev a passé sa jeunesse en Ukraine, que Brejnev y est né et y a développé sa carrière de bon communiste jusque vers l'âge de 40 ans. Mais ne simplifions pas: en parlant ainsi de l'Ukraine il s'agit surtout de celle de Kiev et de l'Est; car les frontières ont changé; la Crimée était dans l'orbite de l'Empire ottoman jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, Odessa n'existait pratiquement pas avant le XIX<sup>e</sup>, la Bukovine et la Galicie relevaient de l'Empire austro-hongrois depuis le partage de la Pologne et jusqu'en 1918. Et l'essor d'un sentiment national ukrainien, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a nourri des aspirations à l'indépendance.

David Laufer reste impartial sur les événements de la dernière décennie. Sur la Crimée, il rappelle que l'annexion par la Russie, en 2014, n'est pas reconnue par la « communauté internationale »; mais il indique aussi que le plébiscite consacrant ce rattachement a donné 96% de réponses favorables; même s'il ne s'est pas déroulé de façon irrépro-

chable, on doit relever que des enquêtes faites sous les auspices de l'ONU depuis 2009 révélaient une forte majorité d'opinions favorables au retour dans le giron russe. Et notre auteur qualifie l'exigence actuelle de Kiev d'une restitution de la Crimée de « position maximaliste que ne partagent pas forcément ses alliés occidentaux ».

Sur la révolte de l'Euromaïdan de 2013, il ne mentionne aucun fait à l'appui du soupçon qu'elle ait été fomentée, ou du moins fortement soutenue, par les services américains. Il s'agissait bien plutôt d'une explosion de colère spontanée, due à l'impéritie du gouvernement, à sa corruption notoire, à la multiplication des assassinats politiques, à la crise économique, à la volte-face du président Ianoukovytch en matière européenne, la manifestation étant convoquée le jour même sur Facebook par un journaliste ukrainien de famille afghane.

Enfin, sur l'agression russe de l'an passé, notre auteur donne la parole aux deux camps. Mais il a rappelé au préalable que le mémorandum de Budapest de décembre 1994, conclu entre la Russie et l'Ukraine, portait sur la restitution par cette dernière de 1500 ogives nucléaires restées sur son sol depuis

l'indépendance, en échange de quoi la Russie reconnaissait son intégrité territoriale. L'assaut des troupes russes du 24 février 2022 était donc, à nos yeux, doublement contraire au droit international: non seulement en violant la souveraineté d'un Etat sans justification défensive contre une menace certaine et imminente, mais encore en foulant aux pieds un accord bilatéral.

Cela dit, les uns soulignent que Poutine, dans certains discours, a nié l'existence de l'Ukraine comme Etat et rêvait de reconstituer partiellement l'Empire russe du temps soviétique. Pour d'autres, le projet d'une adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, quoique non confirmé à l'époque, constituait un danger vital pour la Russie qu'il s'agissait absolument de prévenir. David Laufer ne se prononce pas. La thèse de l'impérialisme expansionniste du Kremlin est plausible; celle de la maladresse arrogante de l'Occident est fondée. Il nous semble que les deux ne s'excluent pas.

Jean-François Cavin

David Laufer, *Ukraine - Mille ans de guerres et à la fin, une nation*, éd. Heidi-News, coll. Les Explorations N° 18, juin 2023, 130 p.

### Entretiens du mercredi

Prochain rendez-vous:

20 septembre : **Par-delà les replis communautaristes**

Avec M. Pierre Gisel, professeur honoraire de théologie à l'Unil, qui nous présentera son dernier livre.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

## Des linguistes indécrottables

Un collectif de dix-huit linguistes atterré-e-s livre avec satisfaction son bilan de santé du français: « Il va très bien, merci. » Ah bon? Voyons la composition de l'équipe médicale internationale: elle est essentiellement formée de sorbonicoles en tour d'ivoire et autres membres du CNRS, France: 13, Belgique 3, Canada 1, Suisse 1. Afrique: néant. Face à ce mépris, qu'on ne s'étonne pas que plusieurs pays africains soient enclins à remplacer progressivement notre langue par l'anglais. Mais à part ça, tout va très bien: le langage SMS est délicieusement inventif. La langue genrée ne complique ni ne défigure l'expression. Le franglais, condamné par René Etiemble en 1964 déjà, n'a « pas d'assise scientifique ». L'invasion du français par l'anglo-américain est un fantasme.

La suffisance de ce cénacle est effarante. Les solennités commencent dès la première ligne: « Nous, linguistes, etc. » Le misérable troupeau des ignorants n'a qu'à bien se tenir et tendre l'oreille pour recueillir la vérité scientifique et y adhérer: « La recherche a montré... », « Les spécialistes ont bien montré... », « Les chercheurs en psychologie ont pu montrer... », « Les travaux des sociolinguistes montrent... » Vous êtes sommés de croire, parce que « les linguistes sont les scientifiques de la langue ». C'est vrai, nous sommes de simples usagers dont les craintes « sur la crise du français ne reposent sur aucune observation scientifique et n'ont en réalité aucun fondement ».

Pourtant, vous observez que les nouvelles éditions des *Club des cinq* ont été sévèrement simplifiées, pour ne pas dire châtrées, de même que certaines éditions scolaires du *Médecin malgré lui*. Vous en déduisez que les jeunes lecteurs d'aujourd'hui manquent de vocabulaire, et qu'ils peinent à comprendre une phrase plus complexe que sujet-verbe-complément. Vous avez tout faux, car votre observation n'est pas scientifique et ne repose sur aucun fondement. Avouez: vous êtes attaché à l'orthographe traditionnelle. Vous nourrissez une dilection pour la conjugaison jusque dans ses temps les plus obsolètes. Pire: vous aimez la logique grammaticale. Verdict: vous êtes un-e grincheux-se rétrograde, tendance puriste, peut-être adorateur-trice secre-è-t-e de « règles arbitraires et ennuyeuses ». (Tandis que les règles de l'écriture dite inclusives sont rigolotes.)

Le piège de ce pamphlet, c'est qu'il est d'une lecture vivante, truffé d'exemples

bien choisis, de pertinentes considérations sur l'évolution de la langue. Cette partie descriptive est la plus intéressante. Au fur et à mesure de la démonstration, une gêne se fait sentir et on flaire l'entourloupe: le discours devient plus péremptoire et militant, intégrant au passage quelques tocades actuelles: « Dépasser le binarisme du genre grammatical », « écriture inclusive », « combat démocratique », etc. Qui croirait encore que la linguistique est au service de la langue, et non d'une quelconque idéologie? Depuis cinquante ans, en déconnexion totale des exigences du monde scolaire, ces linguistes ont, par leurs séduisantes utopies, contribué gravement à l'effondrement de l'enseignement du français. C'est de cela qu'ils devraient être atterrés.

Jean-Blaise Rochat

Réf. Les linguistes atterré-e-s, *Le français va très bien, merci*, Gallimard, tract N° 49, mai 2023, 60 p.

« Les rapporteur-euse-x-s spéciaux-ale-x-s de l'ONU jouent un rôle décisif dans la promotion et la protection des droits humains à travers le monde. Ce sont des expert-e-x-s indépendant-e-x-s qui sont nommé-e-x-s par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

(Extrait d'une récente lettre électronique d'*humanrights.ch*, organisation prétendant défendre les droits humains à travers un discours moralisateur et culpabilisant envers la Suisse et ses institutions)

### LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges



## Une formidable machine à imiter

Une enseignante du Gymnase demande à *Chat GPT* une dissertation sur une citation d'Etienne Barilier: «Le contraire de la violence, ce n'est pas la douceur, c'est la pensée.» Elle lui dicte les mêmes règles qu'à ses élèves: introduction en trois parties (contextualisation, explicitation et problématisation); développement argumenté et illustré d'exemples; ouverture sur d'autres pistes et synthèse conclusive.

Un instant plus tard, le texte se déroule sur l'écran et couvre deux pages en quelques secondes. C'est spectaculairement efficace, mais qu'est-ce que ça vaut? Les consignes sont respectées. Il n'y a pas de fautes d'orthographe ou de grammaire. Les citations sont, en gros, pertinentes. En revanche, le texte est répétitif, redondant même, et d'une platitude désespérante. Il y a plus de paraphrase et de délayage que d'argumentation. Arrivé à la conclusion, on n'est guère plus avancé qu'au départ.

Ne triomphons pas trop, toutefois, et pensons que la prochaine livraison d'algorithmes pourrait changer tout cela. Demandons-nous plutôt en quoi et pourquoi l'humain fait mieux.

On croit souvent, et *Chat* contribue à cette croyance, qu'écrire consiste à poser une idée sur le papier. Or, l'idée de départ est généralement imprécise, une hypothèse, un simple et fugace sentiment, une intuition qu'on désire fixer avant qu'elle ne disparaisse. L'idée

claire et distincte apparaîtra, si elle le veut bien, au terme de la progression. En d'autres termes, écrire est une autre manière de penser.

Ecrire, c'est explorer, c'est aller du connu à l'inconnu. On part à l'aventure, cadré par les limites du vocabulaire, les exigences de la logique et la nécessité de faire court. On se fourvoie, on recule, on recommence. Le chemin prévu fait mille détours. On laisse reposer, et on se lance à nouveau, la nuit ayant porté conseil. *Chat* ne connaît pas ce processus organique de gestation. Pour lui, le temps n'est pas un milieu propice à la pensée, mais un frein à la production.

Ecrire facilite l'autocritique en créant une distance entre l'auteur et son texte, qu'il peut examiner comme s'il venait d'un autre. Une idée appelle une autre idée, qui modifie peu ou prou la perspective originelle. Et vient un moment où le texte se nourrit de lui-même, forçant l'auteur à se contenter d'en clarifier la cohérence interne.

Certains écrivains bénis des dieux parcourent ces étapes sans même y penser. Pour d'autres, écrire est une suite transpirante d'efforts sur des phrases indéfiniment reprises, une marche des cent kilomètres sous la canicule, une maturation interminable.

Il arrive même que nos efforts révèlent l'inanité de l'intuition ini-

tiale, ou alors notre incapacité personnelle à la traiter convenablement. Il y a, gisant dans les culs-de-basse-fosse de mon ordinateur, quelques dizaines d'articles abandonnés qui en témoignent, en attendant d'improbables jours meilleurs. Mais après tout, c'est encore une manière d'avancer que d'identifier les pistes sans issue. *Chat*, lui, trouve toujours une issue, bonne ou mauvaise.

Celui qui écrit est une personne, qui s'adresse à des personnes. Ses textes les plus abstraits portent encore sa marque, un accent original, une présence personnelle, un style. *Chat* n'est personne et n'écrit pour personne. Il n'a pas de style. Il n'est qu'une formidable machine à imiter l'être humain<sup>1</sup> et qui, au fur et à mesure de ses progrès algorithmiques, cerne son objet de plus près.

Cela engendre non seulement des craintes professionnelles et politiques, mais aussi des interrogations métaphysiques. A partir d'une certaine quantité, une chose ne change-t-elle pas de nature? Est-ce qu'une forme suffisamment élaborée peut tenir lieu de fond? La «pensée libre» n'est-elle qu'une pensée dont on n'aurait pas encore identifié tous les déterminismes qui la meuvent?<sup>2</sup>

A vrai dire, nous craignons moins «l'humanisation» de *Chat* que notre adoption, par paresse et complaisance,

de ses mécanismes neuronaux à lui. Ce danger est réel, comme le montrent les langages, voisins, de la com' et des campagnes électorales.

Mais ne perdons pas de temps à dénoncer la bêtise de l'intelligence artificielle! Marquons plutôt cette différence dont nous sommes si fiers en écrivant mieux. Fusionnons au plus près la forme et le fond. Soyons attentifs à la précision des mots et aux rigueurs de la grammaire. Enrichissons notre vocabulaire spontané. Evitons les formules toutes faites, les répétitions non maîtrisées, les citations cent fois citées, les effets de style, les sons qui se heurtent sans nécessité. Soyons impitoyables avec les voies de traverse et les «soit dit en passant», les paragraphes arbitrairement découpés, les abus de signes typographiques, tous ces déséquilibres de forme – et donc de fond – qui détournent de l'essentiel. Travaillons la fluidité du texte, l'évidence des enchaînements, l'allant du rythme, la nécessité explosive de la conclusion. Ecrivons léger et laissons les concepteurs de *Chat* ahaner derrière nous. Ne critiquons pas l'imitateur, soyons inimitables!

Olivier Delacrétaiz

<sup>1</sup> *Chat GPT* offre de nombreux services autres que rédactionnels.

<sup>2</sup> Poser cette question revient à lui répondre non, puisqu'elle n'a de validité que si elle a été posée librement.

## EMS: Les conséquences d'une étatisation abusive

Le grand quotidien lausannois (ou ce qu'il en reste) s'est récemment fait l'écho d'un manque criant de lits d'accueil en établissements médico-sociaux. Première conséquence de cet état de fait, un nombre non négligeable de lits de soins aigus sont occupés dans les hôpitaux par des patients dont l'état ne l'exige pas mais qui ne peuvent être dirigés ailleurs faute de solution d'hébergement. Un tel effet indésirable – car il constitue une mauvaise allocation des moyens à disposition – mettra hélas du temps à se résorber. En effet, faute de réaction anticipée de l'Etat, on sait dorénavant que le nombre de lits d'EMS ne suffira de loin pas à satisfaire les besoins.

### Des besoins toujours plus importants

Viellissement de la population et accroissement de l'espérance de vie obligent, les besoins explosent. Alors que le Canton dispose d'environ 6'500 lits d'EMS, on estime les besoins à quelque 8'300 en 2030 et 10'500 à l'horizon 2040. Sachant qu'il faut de 3 à 10 ans pour construire une nouvelle structure, on voit bien que l'effort sera considérable pour relever ce défi. Et la construction de nouvelles structures ira de pair avec l'impérieuse nécessité de former les personnels aptes à fournir les soins et l'accompagnement désiré: il serait dès lors plus que judicieux de renforcer en parallèle les mesures de formation des personnels de santé. La conseillère d'Etat en charge du Département de la santé considère que la si-

tuation est tendue, «qu'elle ne s'est pas aggravée», mais que les paramètres ont changé: alors qu'un horizon de planification à 5 ans pouvait être considéré comme suffisant, celui-ci a passé à «12 à 15 ans», et d'annoncer sur la période 2022-2027 un programme de création et de modernisation des lits en EMS qui devrait concerner 2'300 lits, pour un investissement de 92 millions de francs. On relèvera que sur ce chiffre, seul un millier de lits devraient être réellement nouveaux.

On le constate, malgré les affirmations de l'officialité, l'impasse semble être programmée. Elle résulte de plusieurs facteurs, et notamment de la volonté de miser avant tout sur le maintien à domicile, une politique suivie par le Canton depuis la fin du siècle dernier. On ne s'en plaindra pas, tant il est vrai que chacun souhaite pouvoir vivre le plus longtemps possible dans ses meubles. Mais elle est aussi conséquence d'un double phénomène: l'absence de réelle planification cantonale et le recours quasi exclusif à la main publique pour la construction de nouveaux lits.

On sait que les cantons sont responsables d'établir une planification des besoins en lits, qu'il s'agisse de lits hospitaliers, mais aussi de lits d'EMS (art. 39 al. 1 et 3 LAMal). Si la question de la planification hospitalière a bien fait l'objet d'une application (certes controversée) par l'Etat de Vaud, on peine à trouver une réelle planification pour l'hébergement du grand âge; le Département en charge fonctionne par programmes quinquen-

naux (!) qui recensent et autorisent les constructions et modernisations d'établissements. Au vu des besoins et des difficultés à venir, il serait adéquat que l'Etat assume réellement son obligation de planification, qui devrait s'effectuer sur les mêmes bases que la planification hospitalière.

### Une vision trop étatique

Mais le cœur du problème réside à n'en pas douter dans la vision quasi exclusivement étatique (ou étatisée) de l'hébergement médico-social. Depuis le conseiller d'Etat Maillard, c'est une approche de «tout à l'Etat» qui domine... Nous payons donc actuellement vingt ans d'œillères politiques qui n'ont eu de cesse de développer les structures parapubliques, d'accroître le carcan normatif et de restreindre sinon supprimer la marge de manœuvre des institutions privées. On a ainsi vu, il y a dix ans environ, l'Etat reprendre les emprunts hypothécaires de fondations privées, sans même que ces dernières aient donné leur accord. On connaît aussi des projets concrets présentés par des groupes privés qui n'ont jamais été pris en considération, au motif qu'ils n'étaient pas présentés par des fondations. Une telle politique affiche désormais son inefficacité en termes de capacités tout en se révélant coûteuse pour les deniers publics. On en voudra pour preuve les montants évoqués pour le programme de construction et de modernisation 2022-2027.

D'autres pistes méritent donc d'être explorées, qui passent par la

recherche de partenariats entre l'Etat et les privés. Il convient dorénavant, face aux criantes lacunes, d'ouvrir le jeu. Sur la base d'une réelle planification, conforme aux principes de la LAMal, toutes les institutions intéressées devraient être appelées à présenter leurs dossiers, le choix s'effectuant selon les critères d'efficacité et d'économie. Cela permettrait ainsi aux institutions privées de revenir dans le jeu. Cela passe ensuite par un recours aux capitaux de tiers pour financer la construction des structures d'hébergement, moyennant une rémunération adéquate du capital investi. A l'heure actuelle, le taux d'intérêt autorisé n'est en rien incitatif car il ne garantit qu'un rendement insuffisant. Ce faisant, le financement ne dépendra plus de l'impôt, mais permettra par exemple aux caisses de pension de s'inscrire comme partenaires financiers, déchargeant ainsi l'Etat et leur permettant d'investir, dans une perspective profitant à la société tout en leur garantissant un revenu convenable. Cela passe enfin par un changement de mentalité de la part de l'administration cantonale.

Les besoins sont avérés et criants, l'effort sera important pour que nos aînés bénéficient de structures d'accueil adéquates. Il serait déplorable que l'idéologie fasse obstacle aux bonnes volontés... à toutes les bonnes volontés, qu'elles émanent d'acteurs publics, parapublics ou privés.

Jean-Hugues Busslinger



## Le mur

Le réel, ce sont les choses d'ici-bas que nous voyons, entendons, sentons, goûtons, touchons : un arbre, un chant d'oiseau, un vin, un morceau de beurre, une peau. Avec l'âge, nos sens perdent de leur acuité, la vue et l'ouïe pour commencer. Durant la pandémie, certaines personnes, privées d'odorat et de goût, ont souffert d'*anosmie* et d'*agueusie*. Le toucher résiste mieux ; seuls des accidents, des brûlures par exemple, peuvent nous infliger l'*hypoes-thésie*. Le vieillissement nous éloigne des choses parce que nos forces diminuent. La vie, c'est l'expérience directe. Celui que l'on gifle sans qu'il l'ait mérité comprendra d'un coup la nature de la violence, mieux qu'après la lecture de trois traités de sociologie.

Le réel n'est pas seulement ce qu'éprouvent immédiatement les sens. Il existe un réel de second ordre, le réel représenté, c'est-à-dire raconté, écrit, dessiné, joué, filmé, photographié, chiffré. Celui-ci a bien sûr un support matériel : un journal, une pellicule, un tableau, un livre, un écran, des gens qui parlent. Le réel représenté devient envahissant quand nous avons trop de temps pour en consommer.

Le monde entier s'impose à nous dans les médias du courant dominant,

conforme, monotone, souvent laid et niais, où s'agitent journalistes, politiciens et pseudo-artistes rebelles. Nous sidèrent des photos manipulant les émotions, de multiples films, articles, tweets, sondages, statistiques et études – toujours les plus récentes – qui prouvent *scientifiquement* n'importe quoi, des commentaires, et les commentaires des commentaires. Chercheurs et chercheuses prolifèrent, comme les grands reporters, les envoyés spéciaux, les experts. La numérisation accroît la puissance du courant à l'échelle planétaire.

*Words, words, words*, disait Hamlet ; *encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots!* chantait Dalida à son amoureux bavard, Alain Delon.

La parole distingue l'humain de l'animal, sauf, paraît-il, les bambins modernes de 3 ou 4 ans qui parlent peu ou ne parlent pas du tout à cause de leur surexposition aux smartphones et aux écrans... Le langage, propriété essentielle de l'homme, est un instrument extraordinaire, et ambivalent, car il nous sépare en quelque sorte du réel éprouvé par les sens. Par le langage, support de la pensée, le réel est tantôt faussé tantôt révélé. Picasso aurait dit : *Je ne peins pas ce que je vois, je peins ce que je pense*. Un monde nous est donné que nous ai-

merions connaître, admirer, exprimer. C'est un souci constant de comprendre le rapport des mots et des choses. A une époque dominée par les médias décrits ci-dessus, nous nous demandons : ce qu'on nous raconte est-il vrai ? Le journalisme d'enquête est-il honoré ? Les images ne sont-elles pas truquées ? La personne avec qui je parle sur un réseau existe-elle vraiment ? Quiconque a fait connaissance d'un individu sur le net est frappé du contraste entre la personne rencontrée en vrai et le personnage qui s'est fabriqué sur la toile.

Par manque de discipline, nous consacrons trop de temps aux médias, aux dépens de la réalité du premier ordre. Entre le réel et nous s'interpose un mur. Ne nous moquons pas trop vite de l'éco-anxiété de la jeunesse. Il nous arrive aussi d'être submergés par trop d'*info*, trop d'*actu*, pour parler comme les journalistes. Nous sommes confrontés à des événements planétaires qui ne nous regardent pas, et que nous nous empêchons à grand-peine de relâcher. L'*actu*, propagée avec insistance, suscite l'incompréhension, la méfiance, que ce soit la pandémie, qui réapparaît ces jours à cause d'un variant, le changement climatique, la guerre en Ukraine, la première femme à faire ceci ou cela, les LGBTIQ+, *ChatGPT*, l'école en délitement. Les sites de vérification des faits ou d'information alternative accroissent notre perplexité. Les constats et les prévisions chiffrées se multiplient : A chaque jour, son record de chaleur en Sicile ou à Echallens, de missiles s'abattant sur l'Ukraine, de voitures

incendiées durant les émeutes, ou de migrants disparus en Méditerranée ; s'y ajoutent la hausse de la population vaudoise à l'*horizon 2035*, le taux nécessaire de décarbonation *d'ici à 2050*, les 413'000 personnes qui feront défaut sur le marché du travail *en 2040*. Rien que des chiffres ! Et les propagandes respectives des belligérants, les *fake news*, les injonctions paradoxales.

Nous finissons par croire que le réel, c'est juste *ce qui cogne*, l'impossible qui se produit. Certains Chaux-de-Fonnières reçoivent soudain des tuiles sur la tête, une promeneuse est piétinée par des bovins à Leysin, un *jogger* italien est dévoré par un ours.

Que faire alors ? D'abord observer notre environnement immédiat, voir nos parents et amis, leur parler, accepter que notre fragile existence puisse sombrer.

Il y a aussi des leçons à prendre dans le réel du second ordre. Des brèches altèrent le mur médiatique, par lesquelles la lumière perce. L'art est du réel représenté. Il nous aide à mieux voir, mieux entendre, mieux sentir. On tombe soudain sur les œuvres qu'il nous faut : le roman *La Chasse au cerf* de Romain Debluë, le film *Drunk* du Danois Thomas Vinterberg, l'article *Le Besoin des choses* de Ramuz, un essai, *Undinge, La Fin des choses* en français, du philosophe coréen Byung-Chul Han qui écrit en allemand.

Ni les chercheurs ni les médias *mainstream* n'ont le dernier mot. Nous ne connaissons pas le particulier par la science. La nature de *cette fleur*, de *ce chat*, de *notre meilleur ami*, de *notre moi*, recèle des trésors, mais aussi un mystère devant lequel nous nous inclinons.

Jacques Perrin

## Un centenaire pour l'école de Lausanne

Il y a cent ans, le 19 août, l'économiste et sociologue Vilfredo Pareto s'éteignait à l'âge de septante-cinq ans. Si son nom évoquera peut-être à certains de nos lecteurs un lycée lausannois, il est probable que ce centenaire soit passé sans que vous le sachiez. Pourtant, Pareto fut l'un des deux fondateurs d'une école de pensée économique, l'école de Lausanne. Mais quel rapport entre un économiste italien et le Canton de Vaud ? Pour le comprendre, remontons un peu plus en arrière, au premier fondateur de l'école.

Léon Walras était un économiste français, né en Normandie en 1834. Il vint à Lausanne pour la première fois en 1860 afin de participer au congrès international de l'impôt organisé par le Conseil d'Etat. Sa proposition était de nationaliser les sols, leur location devant ensuite constituer la seule source de financement de l'Etat.

Dix ans plus tard, Louis Ruchonnet, alors conseiller d'Etat en charge de l'Instruction publique, l'invita à occuper une chaire d'économie politique, débutant ainsi l'enseignement des sciences économiques à l'Académie de Lausanne.

Peu après, Walras donna naissance – avec Carl Menger en Autriche et William Stanley Jevons au Royaume-Uni – à la révolution marginaliste, l'une des plus importantes révolutions de l'histoire de la pensée économique.

Les travaux de Walras cherchèrent à définir mathématiquement l'équilibre général de l'économie, via les mécanismes du marché. Il introduisit ce faisant l'importance des mathématiques en économie.

Son positionnement est compliqué à définir. Si une partie de son œuvre, qui connaîtra le plus grand héritage, marquera les courants libéraux, d'autres parties cherchent à résoudre la question sociale et font questionner un rapprochement

avec le socialisme. Ces dernières furent toutefois les plus rapidement oubliées, y compris par son disciple et successeur, Pareto. Ceci permet de signaler que le nom d'école de Lausanne ne correspond pas à un accord absolu des différents auteurs.

Pareto reprit le poste de Walras en 1893. Ses travaux portèrent notamment sur la recherche d'un optimum d'utilité sociale, situation dans laquelle aucun acteur ne peut améliorer son niveau de bien-être sans porter atteinte à celui d'un autre. Ses travaux tendaient vers une faible présence de l'Etat pour laisser les forces du marché agir librement. Son influence sur l'un de ses étudiants, un certain Benito Mussolini, fait l'objet de certaines discussions et controverses.

Pareto participa aussi, en 1902, à la création d'une filière d'études en sciences sociales. Puis à la fondation de l'école des Hautes Etudes Commerciales en 1911. Les deux écoles, alors intégrées à la faculté de droit, devinrent des facultés à part entière à la fin des années septante.

Après la mort de Pareto, l'école de Lausanne se disloqua progressivement. L'influence de ses deux pères fondateurs demeura cependant essentielle pour une grande partie de la science économique.

Aujourd'hui, l'université dispose des archives de Pareto et Walras. Le Centre Walras-Pareto, centre d'études interdisciplinaires en pensée économique et politique, étudie notamment leur pensée. Une plaque d'hommage à Walras est toujours visible dans le couloir du rez-de-chaussée de l'ancienne Académie. Elle fut inaugurée en 1909, une année avant sa mort.

Si la qualité de l'apport de l'école de Lausanne est discutable, l'ampleur de son influence est indéniable et mérite d'être rappelée. Que les cent ans de la mort de Pareto participent au moins à ça !

Benjamin Ansermet



## Jeux de nains, jeux de vilains

Si vous avez attentivement suivi les petites nouvelles de l'été – en particulier pendant la première semaine d'août où le réchauffement climatique s'est cruellement fait désirer, nous obligeant tous à porter une petite laine – vous n'aurez pas manqué de retenir ce petit scandale qui a secoué le sud de la France : une troupe espagnole de « nains toreros » a présenté un spectacle « comico-aurin », c'est-à-dire une sorte de corrida « sans violence sur l'animal ».

### LE COIN DU RONCHON

Si cette affaire a débordé le microcosme local, c'est que le Parlement espagnol, se fondant sur les directives européennes en matière de discrimination liée au handicap, a décidé ce printemps d'interdire les spectacles mettant en scène des nains. Ceux-ci viennent donc donner leurs représentations en France, où le législateur a été apparemment un peu moins rapide.

Mais ce petit espace de liberté ne saurait durer. Pour la ministre française chargée des personnes handicapées (sic !), « considérer le nanisme

comme une source de divertissement pose problème et il est urgent de *repenser collectivement* cette représentation ». Elle est appuyée par la présidente de « l'Association française des personnes de petite taille » qui estime que « ce type de spectacle est contre-productif ».

Les nains toreros tentent de défendre leur travail, ils expliquent qu'ils aiment ce qu'ils font, ils contre-attaquent même avec les armes de l'adversaire : *Nous priver de notre travail, c'est de la discrimination ! Pourquoi devrait-on réserver ces spectacles à des gens de taille ordinaire ?* Mais ce sera peine perdue. Autant demander à un idéologue soviétique d'écouter les doléances des prolétaires. La ministre française, pleine de condescendance à l'égard de ces individus hauts comme trois pommes qui prétendent faire ce qu'ils veulent, aimer ce qu'ils font et gagner leur vie par eux-mêmes, a déjà laissé entendre qu'il serait préférable que les nains se consacrent à des compétitions sportives. *Basketteurs, si vous voulez ; mais toreros, c'est non !*

Il y a les bonnes minorités et les mauvaises minorités et les nains toreros l'apprennent à leurs dépens. Peut-être qu'avec des nains racisés transgenres, ils auraient une petite chance d'être écoutés ?